DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MODIFICATIVE

BEAUJOUAN

thierry

Membre d'EPCI/vallons de haute bretagne communauté/PRESIDENT COMMUNAUTE DE COMMUNES

Élu(e) ou nommé(e) le : 08/09/2022

Déclaration déposée le : 02/02/2024 11:41:28

Renseignements personnels :

Année de naissance : 31/03/1960

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : établissement public de 09/2022 à 12/2023 membre conseil d'administration	2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : fiducial consulting salariée comptable Commentaire :

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
VICE PRESIDENT COMMUNAUTE DE COMMUNES de 01/2021 à 12/2021	2021 : 4 500 € Net
PRESIDENT COMMUNAUTE DE COMMUNES de 01/2022 à 12/2022	2022 : 7 958 € Net
MAIRE de 01/2021 à 12/2021 Commentaire : maire de messac en 2008 jusqu'en 2016 date de fusion de la nouvelle commune guipry-messac	2021 : 11 519 € Net
MAIRE de 01/2022 à 12/2022	2022 : 12 797 € Net

Observations

Je soussigné thierry beaujouan *certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.*
Fait, le 02/02/2024 11:41:28
Signature : thierry beaujouan